

**Contact : Marie-Ève Lavoie**  
Coordonnatrice

Téléphone (819) 477-0881

450 rue Hériot  
Drummondville, QC, J2B 1B5  
[www.autisme-cq.com](http://www.autisme-cq.com)  
[melavoie@autisme-cq.com](mailto:melavoie@autisme-cq.com)



## Communiqué de presse

Récemment, les appels de parents dont l'enfant fréquente ou ayant fréquenté l'école Duvernay s'enchaînaient chez Autisme Centre-du-Québec. À la lumière des informations transmises, l'organisme se devait de dénoncer au grand jour ce qui se passe lorsque les portes des classes se referment. Suite à la sortie médiatique du 17 juin, la Commission scolaire des Chênes proposa une rencontre à l'équipe d'Autisme Centre-du-Québec. L'organisme, qui tentait d'échanger sur la situation depuis plusieurs jours avec madame Chantal Sylvain, directrice adjointe de la commission scolaire, accepta d'emblée l'invitation.

Rappelons les faits reprochés : la Commission scolaire autorise et encourage son personnel à intervenir auprès des élèves ayant des comportements inadéquats en les envoyant « réfléchir » sur l'heure du dîner avec les élèves ayant des besoins particuliers. Alors que l'école a un rôle important à jouer en matière d'éducation citoyenne. Elle devrait préparer les enfants, futurs décideurs à interagir adéquatement avec les personnes handicapées, en tenant compte de leurs droits, de leurs besoins et de leur intégration sociale. Selon Autisme Centre-du-Québec, par le biais de cette pratique, la Commission scolaire des Chênes autorise son personnel à enseigner le jugement, la stigmatisation et la crainte de la différence.

Sans disposer d'aucune analyse clinique évaluant les répercussions de cette intervention pour les élèves de régulier comme pour ceux de l'adaptation, madame Sylvain affirme qu' « il est bon que l'enfant prenne conscience **qu'il y en a des moins chanceux que lui** et que c'est très formateur pour le jeune. Ça lui permet de faire des prises de conscience. » La question sur les retombées pour l'enfant ayant un diagnostic lui demanda cependant réflexion. Elle répondit en mentionnant que les enfants ayant des besoins particuliers avaient du plaisir car ils faisaient des casse-têtes. Les propos de la Commission scolaire sont unilatéraux et ne prennent en considération que des points de vue d'adultes. À aucun moment, madame Sylvain ne se préoccupa de l'importance de valider la compréhension de l'élève qui subit cette conséquence dans le but de modifier son comportement inadéquat et encore moins de se pencher sur les impacts réels pour les élèves ayant un diagnostic de TSA. Cette stratégie d'intervention est à risque, selon Autisme Centre-du-Québec, de créer un ressenti négatif à l'égard des élèves ayant un handicap ou des besoins particuliers. L'élève se joignant à la classe d'adaptation scolaire dans le cadre d'une sanction est-il dans un état d'esprit positif et disponible à établir ce contact obligé ? Associe-t-il ce contact comme étant positif, agréable et formateur ou comme étant ce qu'il est : une conséquence ? L'organisme est d'ailleurs convaincu que le contact et les échanges avec des personnes différentes initiés par le milieu scolaire doivent se faire dans un contexte favorable et positif et ne devrait jamais être associé à une punition.

La Commission scolaire des Chênes, par le biais de madame Desbiens, directrice générale et de madame Sylvain, oriente son discours en louangeant cette pratique qui vise par la même occasion l'inclusion sociale et la sensibilisation à la différence. L'argumentaire conséquentialiste très arrêté met

**Pour diffusion immédiate**

l'accent sur le résultat sans prendre en considération si le moyen utilisé pour y parvenir est moralement acceptable ou non. Selon madame Lavoie, la Commission scolaire tente par ses propos de justifier une pratique socialement inacceptable (de se « servir » du contact « formateur » d'enfants ayant des besoins particuliers comme punition) en exposant des retombées socialement acceptables. Cependant, ces retombées peuvent facilement être atteintes dans d'autres contextes. Il faut également comprendre que de ne plus recourir à l'intervention de la réflexion en classe d'adaptation scolaire ne mettrait aucunement en péril l'intégration sociale des enfants ayant des besoins particuliers. En effet, les initiatives et actions « adéquates » de l'école Duvernay visant l'intégration sociale des enfants ayant des besoins particuliers sont nombreuses selon madame Sylvain. Si cette méthode d'intervention venait à être jugée comme inacceptable par la Commission scolaire, de nombreuses actions positives demeuraient donc encore appliquées.

Lors de la rencontre, Autisme-Centre-du-Québec proposa six recommandations à la commission scolaire des Chênes allant de l'arrêt de la pratique controversée tant à l'école Duvernay que dans l'ensemble des écoles de la CSDC, la formation, l'obtention d'un avis écrit de la part du comité EHDAA à l'égard de cette pratique, la diffusion d'un outil d'information sur les démarches de plaintes destiné aux parents, la mise en place d'activités de sensibilisation à la différence dans les classes, la participation de la commission scolaire lors d'une rencontre avec les parents pour les entendre et dresser l'état de situation, la réalisation d'une analyse clinique approfondie sur les impacts. Certaines propositions furent rejetées catégoriquement. D'autres furent notées, sans plus. Aucun engagement ne fut pris. La pratique est toujours jugée comme pertinente. La Commission scolaire accepta de procéder à une analyse clinique de cette pratique et s'est engagée à assurer un suivi découlant de cette analyse en octobre 2014. De plus, un positionnement du comité EHDAA est attendu pour janvier 2015.

Pour Autisme Centre-du-Québec, les délais sont longs, trop long. Cela implique que cette pratique irrespectueuse sera une stratégie d'intervention envisageable à la rentrée des classes de septembre. La Commission scolaire fut claire quant à l'importance accordée à ce dossier : à leurs yeux, la situation n'est pas urgente. Ce point de vue très administratif est en opposition complète avec les attentes et doléances des parents qui souhaitent que la pratique prenne fin le plus rapidement possible pour le bien-être et le respect de leur enfant.

La Fédération québécoise de l'autisme appuie les initiatives et les propos d'Autisme Centre-du-Québec. Elle invite toute personne désirant déposer une plainte et dénoncer ces pratiques à le faire. Les parents d'enfants ayant un TSA peuvent contacter Autisme Centre-du-Québec au 819-477-0881 pour obtenir du support et de l'accompagnement dans leurs démarches. Il est également possible de s'adresser directement à madame Chantal Sylvain, directrice adjointe de la Commission scolaire au 819-478-6700 au poste 6737.